

DEC191001DR01

Décision portant nomination de M. Mihai POPESCU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC1432221NSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) et nommant Mme Violaine SEBILLOTTE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21 avril 2017 ;

Considérant que **M. Mihai POPESCU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris B les 10-11-12 avril et 15-16-17 mai 2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Mihai POPESCU**, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA), à compter du 18 mai 2018.

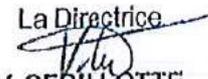
M. Mihai POPESCU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

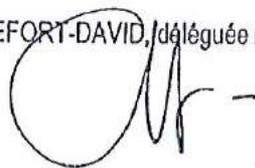
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mihai POPESCU est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

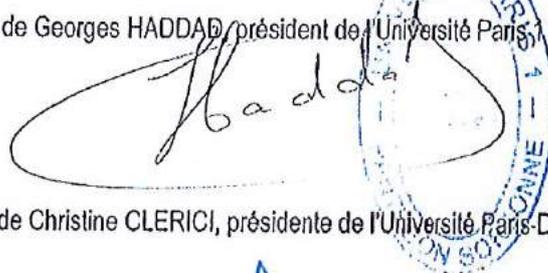
Fait à Villejuif le 8 juin 2018

La Directrice

V. SEBILLOTTE
La directrice de l'UMR8210
Violaine SEBILLOTTE

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Georges HADDAD, président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



Visa de Jean-Michel VERDIER, président de l'École pratique des hautes études



Visa de Christophe PROCHASSON, président de l'École des hautes études en sciences sociales

